

MAIRIE DE BEAULON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAULON  
Session Ordinaire  
Séance du 29 mai 2008

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 19**

**En exercice : 19**

**Qui ont pris part à la délibération : 19**

Date de la convocation : 21 mai 2008

Date de l'affichage : 21 mai 2008

L'An deux mil huit et le vingt neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt et un mai deux mil huit.

**Etaient présents :** Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, HOUX Laurent, RAMAGE Xavier, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, TOURAND Gérard, CROCHET Gilles, MORIN Daniel, BERNON Gérard, PICOT David

Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, ROBOTA Colette, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline

**Secrétaire :** Mme ROBOTA Colette

<b>DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT DE CAUTION</b>
---

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ de Mademoiselle LEPRON Elodie, du logement situé « rue des Aubrelles », au 14 mai 2008, l'état des lieux s'étant révélé positif, il propose de lui rembourser la caution.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, cette proposition.

<b>DELIBERATION POUR LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUE RUE DE LA POSTE</b>
--

Suite au départ de Madame DOMBIS Marie-Noëlle du logement « 2 rue de la Poste » au 15 mars 2008, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer cet appartement à Madame DECTOT Isabelle qui en a fait la demande. Le contrat est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 10 mai 2008. Le montant du loyer est établi suivant le nouvel indice de référence des loyers, publié par l'INSEE et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le

trimestre servant d'indice de référence à la date de signature du contrat est le 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

Après délibération, le Conseil Municipal vote avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la signature du contrat de location entre la commune et Madame DECTOT Isabelle. .

**DELIBERATION POUR ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE  
GROUPAMA SUITE AU SINISTRE CONCERNANT  
LA PORTE AUTOMATIQUE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une déclaration de sinistre, survenu le 03/10/2007, (dommages électriques sur la porte automatique de la mairie suite à un contrôle effectué par SOCOTEC) a été réalisée auprès de la caisse d'assurances Groupama. Celle-ci propose de rembourser à la commune, suite au passage d'un expert, la somme de 460, 52 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le remboursement de Groupama concernant le sinistre sur la porte automatique de la mairie.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR  
SIGNALISATION AUX ABORS DES ECOLES  
MISE EN SECURITE**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet relatif à la signalisation aux abords des écoles, envisagé dans le cadre du budget 2008 et dont le coût s'élève à la somme HT de 5 976, 79 € soit TTC 7 148 24 €.

Il signale que cette opération est destinée à améliorer la sécurité routière, la fluidité du trafic routier et le confort de l'utilisateur.

Il signale également que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général, dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police en matière de sécurité routière.

Ouïe cet exposé et après échange de vues, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- 1) APPROUVE les devis fournis par la Signalisation Centrale qui s'élèvent à 5 976, 79 € HT, relatifs à ces travaux et DECIDE sa réalisation
- 2) SOLLICITE l'aide maximale du Conseil Général dans le cadre du budget 2008 au titre des programmes
  - ✓ Subvention provenant des Amendes de Police en matière de sécurité routière
- 3) AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande d'aide.

## **VENTE DE TERRAIN A SARL UCCHEDDU et FILS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SARL UCCHEDDU et FILS qui souhaite acquérir une parcelle de terrain située «ZI la Petite Noire», d'une superficie d'environ 4 950 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune de BEAULON.

Le Conseil municipal délibère et donne un avis favorable pour la vente d'une parcelle au prix de 0, 46 euros le m<sup>2</sup>, avec 15 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

## **DELIBERATION POUR EXERCER UN DROIT DE PREEMPTION LORS DE LA CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU DE BAUX COMMERCIAUX**

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un droit de préemption en subordonnant une délimitation préalable, afin d'intervenir pour préserver la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Ce droit de préemption est un décret du 26/12/07 qui prévoit que la Chambre de Commerce et d'Industrie soit systématiquement saisie, pour avis, du choix du périmètre de préemption arrêté par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, propose d'arrêter la délimitation comme sur la cartographie ci-jointe et de la transmettre à la CCI pour avis.

## **DELIBERATION POUR FIXER LA JOURNEE DE SOLIDARITE**

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, qui instaure une journée de travail

supplémentaire dénommée « journée de solidarité » qui s'applique aux salariés du secteur privé comme aux agents, titulaires et non titulaires, des trois fonctions publiques,

Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité dans la fonction publique territoriale qui modifie, d'une part, l'article 6 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 et qui apporte, d'autre part, des précisions quant à son champ d'application,

Le Conseil Municipal décide avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier, que la journée de solidarité sera accomplie selon les modalités suivantes :

- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur pour les agents bénéficiant de RTT
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel. S'agissant des agents exerçant leurs fonctions à temps non complet, les sept heures de cette journée de travail seront proratisées par rapport à la quotité de temps de travail correspondante et seront déterminées par l'autorité hiérarchique.

<b>DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>
--

Monsieur le Maire rappelle que les membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui sont au nombre de quatre titulaires et quatre suppléants, doivent être élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret (conformément à l'article L2121-21 du Code Générale des Collectivités Territoriales).

Une seule liste, composée de Mr LOGNON Alain, Maire, Mr RAMAGE Xavier, Mme ROBOTA Colette et Mr BERNON Gérard pour les membres titulaires et de Mr ENTREMONT Louis, Mr PICOT David, Mme RABOUTOT Odile et Mme LAVOCAT Hélène, est candidate.

Après vote à bulletin secret (19 voix pour, 0 contre et 0 abstention) ont obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et sont déclarés élus membres de la Commission d'Appels d'Offres :

Mr LOGNON Alain, Maire, Mr RAMAGE Xavier, Mme ROBOTA Colette, Mr BERNON Gérard pour les membres titulaires,

Mr ENTREMONT Louis, Mr PICOT David, Mme RABOUTOT Odile, Mme LAVOCAT Hélène pour les membres suppléants

Cette délibération annule et remplace celle en date du 25 mars 2008.

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A  
DIVERS ORGANISMES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2008 à divers organismes. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Centre Social du Canton de Chevagnes ..... 791, 00 €  
SIVU MARPA ..... 158, 20 €

**DELIBERATION POUR DESIGNER UN REPRESENTANT ATDA**

Suite aux opérations électorales des 9 et 16 mars 2008 portant renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il faut procéder à la désignation du représentant de notre commune, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale de l'Allier.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, désigne Louis ENTREMONT pour être représentant ATDA.

**DELIBERATION POUR SIGNATURE D'UN PRET DE 50 000 €  
AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Caisse d'Epargne propose à la commune, dans le cadre de la renégociation du prêt relais de 100 000 €, de contracter un nouvel emprunt de 50 000 € qui sera versé fin juin 2008 pour un remboursement unique en juin 2009. La commune remboursera donc, en juin 2008, l'échéance de 100 000 € du prêt relais comme prévu initialement au lieu de 50 000 €(cf délibération en date du 09 avril 2008).

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, mandate le Maire pour signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne.

## DECISION MODIFICATIVE (Budget Commune)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'obtention d'un prêt de 50 000 €, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, cette décision modificative.

## INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24,

Considérant que le code susvisé fixe les taux maximaux et qu'il y aura donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes ;

### DECIDE

Avec 12 voix pour, 0 contre et 7 abstentions, de fixer à compter du 15 mars 2008, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par l'article 2123-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

↳ Maire :..... 26, 46 % (maximum : 43 %)

↳ Pour cinq adjoints : ..... 6, 3 % (maximum 16, 50 %)

↳ Pour le 3<sup>ème</sup> adjoint : ..... 16, 50 % (maximum 16, 50 %) suite à son investissement dans la confection des budgets et le suivi des finances.

Le Maire	Mr LOGNON Alain	26, 46 %
1 <sup>er</sup> adjoint	Mr RAMAGE Xavier	6, 3 %
2 <sup>ème</sup> adjointe	Mme ROBOTA Colette	6, 3 %
3 <sup>ème</sup> adjoint	Mr ENTREMONT Louis	16, 50 %
4 <sup>ème</sup> adjointe	Mme METZLER Jacqueline	6, 3 %
5 <sup>ème</sup> adjoint	Mr GILLARDIN Jean-Michel	6, 3 %
6 <sup>ème</sup> adjointe	Mme RABOUTOT Odile	6, 3 %

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comité des Fêtes sollicitant la Commune pour des travaux afin de bénéficier d'un local plus propre et bien délimité. Après discussion, le Conseil Municipal accepte la demande du Comité des Fêtes.
  
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Tennis Club de Chevagnes qui souhaite avoir la possibilité d'utiliser la salle Marcel Briat pour les rencontres de championnats départementaux par équipes, en cas de mauvais temps. En effet, les équipes ne peuvent se rencontrer sur les terrains de Chevagnes par temps de pluie ou de grand froid. L'utilisation de la salle Marcel Briat leur permettrait donc de pouvoir disputer ou terminer un match et ainsi, assurerait que les rencontres se déroulent aux dates prévues et dans les meilleures conditions possibles. Après discussion, le Conseil Municipal accepte la demande du Tennis Club de Chevagnes et propose d'établir une convention afin de convenir des différentes modalités (priorité aux associations beaulonnaises, utilisation de la salle lorsque celle-ci ne sera pas réservée, participation financière sous forme de don au CCAS ...)
  
- Monsieur le Maire relate sa rencontre à Clermont-Ferrand avec Monsieur BELIN, ancien propriétaire du lotissement « la Garenne ». Le CACF est désormais propriétaire du terrain et Monsieur BELIN, le gérant de la société. Suite à cette rencontre, Monsieur LOGNON a donc repris contact avec Monsieur RICHON, promoteur immobilier, afin de voir avec lui s'il peut mettre en place un projet de lotissement. Monsieur LOGNON propose d'inviter Monsieur RICHON à une réunion de bureau afin qu'il présente son projet.

Monsieur le Maire propose de faire un point sur les travaux :

- ✓ La commission Travaux de Voirie va convoquer prochainement l'entreprise EUROVIA suite à la réfection du chemin de Petero.
  
- ✓ La commission Travaux aux Bâtiments informe l'Assemblée que les WC publics (les Marronniers) seront prochainement reconstruits.
  
- ✓ La commission chargée de la construction de la nouvelle structure pour l'accueil de loisirs est en attente du nouveau plan de l'architecte.
  
- ✓ Louis ENTREMONT annonce à l'Assemblée que les travaux au lotissement les Alouettes se terminent fin juin.
  
- ✓ Xavier RAMAGE informe qu'il va faire le point sur les travaux aux bâtiments communaux 2007.

- ✓ Louis ENTREMONT informe qu'une réunion entre le SIEGA et la commission chargée de l'éclairage public aura lieu mardi 4 juin, à 10 h 30, en Mairie.
- David PICOT informe le Conseil Municipal que la route des Bécots est très endommagée.
- Daniel MORIN informe que plusieurs routes (les Grangers, Pétigny ...) comportent de nombreux trous.
- Hélène LAVOCAT informe que la commission chargée du bulletin municipal réunira prochainement le Conseil Municipal, afin de lui présenter une épreuve du bulletin 2008.
- Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion publique du 28 mai dernier, concernant la construction du foyer de vie. Les travaux devraient débuter courant septembre et ce projet comprendra 32 logements pour personnes âgées autonomes et verra la création d'une dizaine d'emplois.
- Jean-Michel GILLARDIN indique qu'il n'y a plus de panneau « baignade interdite » sur la plage du Fourneau. Il faudra donc voir à le remplacer et à prendre un arrêté. Il signale également que le panneau du Conseil Général de l'Allier est endommagé.
- Daniel MORIN fait un compte-rendu de la réunion du service d'aides et de maintien à domicile de Dompierre-sur-Besbre, à laquelle il a participé avec Valérie PIAT. L'Assemblée Générale de cette association se tiendra à Beaulon, à la salle Marius Laloi, le 25 juin prochain.
- Louis ENTREMONT fait à son tour un compte-rendu de la réunion du SIEGA dans le cadre du renouvellement complet des délégués. Louis ENTREMONT et Félix FLERET, Conseiller Municipal à Dompierre-sur-Besbre, ont été élus pour représenter la Communauté de Communes VBSB. Le nouveau président du SIEGA est Monsieur BONILLO.
- Xavier RAMAGE informe, que lors de la réunion du SICTOM, Monsieur GIRAUD a été élu président.
- Monsieur le Maire informe qu'une réunion aura lieu, samedi 28 juin à 10 h 00, en Mairie, avec Madame BERTHELIER (Conservateur du Musée de Bourges) pour présenter le Projet Scientifique et Culturel du musée, en présence du Président de la Communauté de Communes VBSB et de l'Association « Les Amis du Musée Rural de la Sologne Bourbonnaise ».
- Eric VOILHES propose d'installer une poubelle au square du « Pré du Comte » et demande s'il serait possible d'élaguer les arbres qui le bordent car ils ont pris de l'ampleur et s'étendent sur les fils électriques. Marie-Louise GUYOT indique que l'amélioration du square fait partie du contrat de projet.